



MAIRIE DE VALAVOIRE
04250
09.64.26.62.50
mairie-de-valavoire@wanadoo.fr

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 05 décembre 2024

Présents : Bernard BAYLE-RAVEL, Magali COLOMBERO, Hervé MIRAN, Christiane RICHIER-PEIRETTI, Patrice SCHULZ.

Sophie SACCHETTI assiste à la réunion.

Secrétaire de séance : Christiane RICHIER-PEIRETTI.

Pouvoirs : Véronique PICHON donne procuration à Hervé MIRAN.

Monique SEVIKIAN donne procuration à Magali COLOMBERO.

Début : 9h30

Monsieur le Maire présente les conseillers élus aux élections municipales partielles complémentaires du 24 novembre 2024 :

- 1- Bernard BAYLE-RAVEL
- 2- Patrice SCHULZ.

• APPROBATION PV DU 26 septembre 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le PV du 26 septembre 2024.

Les élus présents à la séance du 26 septembre approuvent à la majorité, 4 voix pour, Madame RICHIER PEIRETTI s'abstient.

• DELIBERATIONS

Election de l'Adjoint au Maire

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté de délégation d'une partie des fonctions du Maire au 1er adjoint :

Article 1er - Délégation de signature

En cas d'empêchement du Maire et sous son contrôle,

Le 1er adjoint, est délégué :

- pour signer les convocations aux réunions municipales
- pour signer les mandats et les titres de recettes
- pour signer les conventions, avenants et réceptions de travaux
- pour signer le courrier au départ
- pour signer les documents d'Etat Civil.

Article 2 - Délégation de fonctions

Il sera en charge, après concertation avec le Maire :

- Des services techniques : suivi des travaux communaux, voirie, assainissement, eau potable (captage, adduction, traitement, distribution, comptages), maintenance du matériel communal
- Etude des devis et dossiers de subventions
- Définition, attribution, contrôle des coupes affouagères.

Il pourra représenter le maire dans les réunions : préfecture, conseil départemental, région, communales, intercommunales, syndicats et associations.

Article 3 - Date d'effet

La présente nomination prend effet à compter du **5 décembre 2024**.

Déclaration de candidature au poste de 1^{er} Adjoint : Bernard BAYLE-RAVEL

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 7

Bulletin blanc : 1

Nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Bernard BAYLE-RAVEL (5 voix)
- Patrice SCHULZ (1 voix).

Bernard BAYLE-RAVEL, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé 1^{er} Adjoint.

Elections des délégués

Vote = 7 voix « pour »
(Unanimité)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les délégués et de remplacer Robert LIEUTIER qui a démissionné :

- Défense :

Titulaire : Christiane RICHIER PEIRETTI

Suppléant : Magali COLOMBERO

- ONF et Communes Forestières :

Titulaire : Hervé MIRAN

Suppléant : Bernard BAYLE-RAVEL

- Office de tourisme Intercommunal (ex OIT des Hautes Terres de Provence) :

Titulaire : Hervé MIRAN

Suppléant : Christiane RICHIER PEIRETTI

- Syndicat mixte ouvert AGEDI :

Titulaire : Hervé MIRAN

- SDE 04 :

Titulaire : Hervé MIRAN

Suppléant : Bernard BAYLE-RAVEL

Commission municipales et désignation des membres

Vote = 7 voix « pour »
(Unanimité)

Suite à l'élection complémentaire partielle du 24 novembre 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir aux commissions municipales et de désigner les membres.

Patrice SCHULZ propose de réunir les commissions car les sujets sont souvent transversaux, il propose de regrouper la commission Voirie avec celles des Fluides.

Monsieur le Maire propose de supprimer ces 2 commissions :

- **Environnement**

Référent : Christopher DENBY

Membres : Magali COLOMBERO - Christiane RICHIER PEIRETTI

- **Communication, tourisme, animation**

Référents : Véronique PICHON, Christopher DENBY

Membres : Magali COLOMBERO - Christiane RICHIER PEIRETTI - Monique SEVIKIAN

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de définir les commissions communales suivantes (les changements sont surlignés en jaune) :

- **Finances**

Référente : Monique SEVIKIAN

Membres : Patrice SCHULZ - Véronique PICHON – Bernard BAYLE-RAVEL

- **Agriculture, Forêt, Chasse et Environnement**

Référente : Magali COLOMBERO

Membres : Véronique PICHON - Christiane RICHIER PEIRETTI – Patrice SCHULZ

- **Voirie et chemins ruraux**

Référent : Patrice SCHULZ

Membres : Magali COLOMBERO - Monique SEVIKIAN – Bernard BAYLE-RAVEL

- **Fluides (Eau potable et Assainissement, Electricité, Télécoms)**

Référent : Bernard BAYLE-RAVEL

Membres : Monique SEVIKIAN- Patrice SCHULZ – Magali COLOMBERO

- **Urbanisme**

Référente : Monique SEVIKIAN

Membres : Magali COLOMBERO - Patrice SCHULZ

- **Patrimoine, Communication, tourisme, animation**

Référente : Christiane RICHIER PEIRETTI

Membres : Magali COLOMBERO – Monique SEVIKIAN - Patrice SCHULZ - Bernard BAYLE-RAVEL

- **Commission sociale**

Référente : Monique SEVIKIAN

Membres : Magali COLOMBERO

- **Appel d'offres**

Référent : Patrice SCHULZ

Membres : Monique SEVIKIAN

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : MODIFICATION DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE EN SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE

Vote = 7 voix « pour »

Le Maire informe l'assemblée :

La loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie requalifie cette fonction en « secrétaire général de mairie » et permet le recrutement par promotion interne dérogatoire au grade de rédacteur territorial (catégorie B). Compte tenu de cette évolution, il est possible de modifier le tableau des emplois.

Il propose à l'assemblée :

conformément aux dispositions de la loi n° 2023-1380 du 30/12/2023, de modifier l'emploi permanent de « secrétaire de mairie » pouvant être pourvu par un agent relevant des grades d'adjoint administratif principal en « secrétaire général de mairie » pouvant être pourvu par un agent relevant des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Le temps de travail hebdomadaire demeure inchangé.

Le Conseil Municipal décide de modifier l'emploi de secrétaire de mairie en secrétaire général de mairie dans le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour une durée hebdomadaire de service équivalente, soit à raison de 17.5 heures hebdomadaires.

- **Questions diverses**

Le prochain conseil municipal est fixé au 16 ou 19 décembre prochain

Séance levée à 11h00

Monsieur le Maire,
Hervé MIRAN



Madame la secrétaire de séance,
Christiane PEIRETTI

